



Finances

C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

SECTION RÉSERVÉE AU MINISTÈRE

Numéro d'enregistrement : _____

Date: _____

EA/BCR7

DEMANDE D'ENREGISTREMENT COMME DÉPÔT

LOI SUR L'ENVIRONNEMENT ET RÈGLEMENT SUR LES RÉCIPIENTS À BOISSON

Nom de l'organisme ou de l'entreprise : _____

Adresse postale : _____

Nom de la personne-ressource : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Emplacement du dépôt (existant ou prévu) : _____
Adresse géographique

Donnez une courte description des installations :

Surface de l'aire d'accueil en mètres carrés : _____

Surface de l'aire d'entreposage en mètres carrés : _____

Mesures de sécurité : (c.-à-d. clôtures, serrures sur les portes, etc.) _____

L'entreposage se fait-il à l'intérieur, à l'extérieur, ou une combinaison des deux : _____

Autres renseignements : _____

Heures d'ouverture proposées : _____

Avez-vous signé une entente avec le gouvernement du Yukon pour la manutention des récipients?

oui non

Avez-vous lu le Manuel des procédures administratives? oui non

Avez-vous communiqué avec le centre de recyclage pour vous entendre sur la disposition des récipients, le paiement des frais de manutention et le remboursement des fonds de caisse? oui non

Les renseignements personnels demandés dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la **Loi sur l'environnement et du Règlement sur les récipients à boisson** et sont utilisés à des fins administratives. Toute question concernant la collecte ou l'utilisation de ces renseignements doit être adressée au ministère des Finances du Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6, (867) 667-5343.

Décrivez brièvement le système de tenue des registres existant ou proposé?
(En particulier la méthode utilisée pour le contrôle de l'encaisse et des stocks de cannettes)

Encaisse : _____

Stocks : _____

INSPECTION

Il est entendu que toute personne autorisée en vertu de l'article 12 du Règlement peut, à toute heure convenable, faire visite et inspection de tout lieu et de tout véhicule utilisé pour la manutention, le transport, la vente ou le recyclage des boissons ou des récipients à boissons, et inspecter les livres, comptes ou registres conservés dans tout lieu ou véhicule relativement à la manutention, le transport, la vente ou le recyclage des boissons ou des récipients à boissons ou au paiement de remises désignées.

ATTESTATION

J'ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS DANS CETTE DÉCLARATION SONT
VRAIS À MA CONNAISSANCE ET JE M'ENGAGE À RESPECTER LES DISPOSITIONS DE LA *LOI SUR
L'ENVIRONNEMENT* ET DU RÈGLEMENT SUR LES RÉCIPIENTS À BOISSON.

SIGNATURE

DATE

NOM (EN LETTRES MOULÉES)

TITRE

POSTEZ CETTE DEMANDE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Ministère des Finances
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

LE PERMIS EST DELIVRÉ SANS FRAIS